

Séance du 23.11.2023

Présidence du Grand Conseil 2025

Mme Patricia Constantin, actuellement 2^{ème} vice-présidente du Grand Conseil, devrait accéder à la présidence en 2025. M. Marco Aymon est le président du comité d'organisation de la future réception.

Marco Aymon souhaite savoir si un membre de l'exécutif communal pourrait faire partie du comité d'organisation, de même qu'un membre du service technique ou du service de conciergerie.

Le CC décide que Christophe Beney et Mélanie Follonier intégreront le comité d'organisation. Alexandre Morard en fera également partie.

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à M. Michele Bono pour l'établissement exploité sous l'enseigne "Peter Lounge" (Anzère).

CSP de l'Adret

Le CC valide la nomination de M. Gaël Favre, chef de détachement d'Arbaz, comme remplaçant du commandant du CSP l'Adret dès le 1^{er} janvier 2024.

Vaisselle réutilisable

Le CC a décidé de reconduire la prise en charge de la location et du lavage de la vaisselle réutilisable (Papival). Il décide d'offrir la gratuité de la location ainsi que du lavage aux sociétés membres des USA, ainsi qu'aux sociétés de village.

La vaisselle cassée ou perdue est toujours à la charge de la société qui loue la vaisselle.

Le CC ne souhaite pas limiter le nombre des locations. En cas d'abus de la part des sociétés, une réévaluation pourra avoir lieu en cours d'année.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 7 autorisations de construire
- 8 annonces de panneaux solaires
- 4 demandes de renseignements

Taxe d'irrigation des vignes

Le CC fixe le tarif d'irrigation des vignes pour 2023 de la manière suivante :

- Facturation du fonds de rénovation : Fr. 0.05 / m2.
- Facturation des forfaits.
- Facturation de la taxe d'irrigation : Fr. 0.08 / m2.

Taxe de promotion touristique 2023

Malgré un rappel et une sommation, certaines personnes/entreprises n'ont pas communiqué leur chiffre d'affaires pour le calcul de la TPT 2023.

L'article 12 du règlement communal sur la taxe de promotion touristique stipule :

- Lorsque le débiteur d'une taxe ne communique pas les éléments nécessaires à la taxation, le conseil municipal procède, après deux sommations infructueuses, à une taxation d'office. Cette taxation équivaut à un jugement exécutoire au sens de l'article 80

de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillites. Les frais de taxation d'office s'élèvent à Fr. 500.00.

Le CC décide de procéder à une taxation d'office 2023 pour 8 dossiers.

Subvention achat vélo électrique

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques pour la période du 30.10.2023 au 09.11.2023. Le montant de subvention se monte à Fr. 1'200.00.

Le montant versé pour 2023 se monte à Fr. 20'485.95.

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 40'274.00 (17 dossiers).

Séance du 07.12.2023

Mobilité Anzère

Le CC décide de prendre en charge la mobilité sur le territoire communal à hauteur de Fr. 225'000.00. Ce montant figure au budget 2024. Par contre, la commune ne subventionnera plus Anzère Tourisme comme ce fut le cas depuis la création de la SA.

Charge à Anzère Tourisme SA de gérer la mobilité (bus navettes et autres) dans le respect de ce montant.

Calendrier des séances et manifestations

Le CC valide le calendrier des 23 séances du conseil prévues en 2024.

Il arrête également le calendrier des fêtes et manifestations pour 2024 :

Nouvel An	01.01.2024
Pâques	31.03.2024
Pentecôte	19.05.2024
Fête-Dieu	30.05.2024
Fête nationale	01.08.2024
Fête patronale	17.11.2024
Fête des Nonagénaires	28.04.2024
Promotions civiques	20.09.2024
Soirée des mérites	15.11.2024
Noël des Aînés	12.12.2024
Souper du personnel communal	29.11.2024

Cartes journalières CFF (commune)

Les CFF ont abandonner la vente de cartes journalières "commune" au 31.12.2023

Le CC décide de ne pas adhérer au nouveau système proposé pour les raisons suivantes :

- Le prix des billets n'est plus attractif pour le citoyen, car il a considérablement augmenté. Avec l'ancien système, le prix était fixé à Fr. 41.00 pour toutes les personnes en possession ou non d'un abonnement ½ tarif. Le prix des billets était même de Fr. 25.00 à l'achat du billet la veille ou le jour du transport. Avec le nouveau système, les prix sont de Fr. 39.00 avec le ½ tarif et de Fr. 52.00 sans demi-tarif pour le niveau de prix 1. Pour le niveau de prix 2, avec ½ tarif de Fr. 52.00 et sans demi-tarif Fr. 88.00.

Le niveau de prix varie selon la date d'achat du billet.

- Les cartes journalières dégriffées achetées en ligne sont le même prix que celles achetées à la commune.
- Jusqu'à ce jour, 3 cartes journalières étaient disponibles et réservées pour les citoyens des 3 communes. A partir du 01.01.2024, tous les points de vente accèdent au même contingent. Une fois ce contingent épuisé (contingent pour toute la Suisse), il n'est plus possible d'acheter une carte dégriffée Commune.

Retour de concession

Le COPIL des communes pour le retour de concession de la Lienne SA a recruté M. Alain Bregy, 1971, domicilié à Susten, comme chef de projet pour le processus de retour de concession de la Lienne SA en remplacement de M. Philippe Dubois. Le CC valide cette nomination.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 5 autorisations de construire
- 5 annonces de panneaux solaires
- 1 demande de renseignements

Nouvel An à Anzère

Le Nouvel-An à Anzère se déroule traditionnellement le soir du 1^{er} janvier avec la présence de la fanfare, un discours de Anzère Tourisme et du président de commune.

Au fil des années, la présence ayentôte diminue ; les touristes de passage et les R2 sont toujours présents sans qu'il y ait foule non plus.

Après discussion, le CC fixe le Nouvel-An à Anzère au premier samedi qui suit le 1^{er} janvier. Cette année, les vœux d'Anzère Tourisme et de la commune seront donc présentés le 6 janvier 2024 en fin de journée.

L'organisation de la manifestation est du ressort d'Anzère Tourisme.

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 5'208.00 (3 dossiers).

Assemblée bourgeoisiale du 18.12.2023

M. Christophe Beney, Président de la Bourgeoisie, ouvre la séance en saluant les 185 bourgeois présents ainsi que les membres du conseil bourgeoisial.

L'assemblée a été convoquée conformément à la loi par publication au pilier public de la commune d'Ayent. La convocation a également été publiée sur le site internet de la commune et dans l'Agache.

Le point principal de cette assemblée bourgeoisiale était l'adhésion de la Bourgeoisie à l'association forestière du Cône de Thyon. Le vote a eu lieu à bulletin secret.

Bulletins rentrés : 184

Oui : 116

Non : 59

Blancs : 0

Nuls : 9

L'adhésion de la Bourgeoisie d'Ayent à l'association forestière du Cône de Thyon est acceptée par l'assemblée bourgeoisiale.

Le 2^{ème} point traité lors de cette assemblée était la nomination de la commission bourgeoisiale.

La commission nommée en début de législature, composée de Christophe Beney, Mélanie Follonier et Marylène Moos ne correspond à l'article 52 LCo et à l'article 2 du règlement bourgeoisial.

Afin de se mettre en conformité, le conseil bourgeoisial a validé les candidatures de Mélanie Follonier et de Bertrand Savioz comme membres de cette commission.

Suite à une sollicitation écrite du conseil bourgeoisial, Le Centre propose Frédéric Morard, le PS propose Gérard Constantin et l'UDC propose Raphaël Délétroz. Ainsi serait constituée la commission bourgeoisiale de 5 membres.

Avant la validation de la commission par l'assemblée, Gérard Constantin et Raphaël Délétroz retirent leur candidature.

Le Conseil bourgeoisial prendra à nouveau contact avec le PS et l'UDC pour leur demander de proposer d'autres candidats.